

CROSS DUATHLON DE DIGNE

2ÈME ÉDITION



DIMANCHE 25
2 FÉVRIER 2025

STADE
CHRISTOPHE MENARD



M départ : 8h45

S départ : 11h00

XS départ minimes (F) + benjamin(e)s: 14h00

XS départ minimes (G) + toutes catégories : 14h05



Restauration sur place
CRÊPES et BOISSONS CHAUDES



www.dignetriathlon.fr

06 28 77 10 49



Création graphique : Boucle Graphique - www.boucle-graphique.fr



REGLEMENT

Table des matières

Table des matières	2
ARTICLE 1 : ACCEPTATION DE LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE FÉDÉRALE	3
ARTICLE 2 : PARTICIPATION	3
ARTICLE 3 : COURSES, CATÉGORIES, DROITS D'INSCRIPTIONS ET QUOTA	3
ARTICLE 4 : LES FORMATS	3
PARCOURS	4
ARTICLE 5 : INSCRIPTION	5
ARTICLE 6 : ANNULATION OU AMÉNAGEMENT DE LA COURSE	6
ARTICLE 7 : INFRACTIONS ET PÉNALITES	6
ARTICLE 8 : MATÉRIELS	6
ARTICLE 9 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES	7
ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE	8
ANNEXES	9

ARTICLE 1 : ACCEPTATION DE LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE FÉDÉRALE

Le règlement de la course est celui de la réglementation sportive de la Fédération française de Triathlon en vigueur et est consultable [ici](#).

Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît :

- ✓ avoir lu le règlement en question,
- ✓ en avoir accepté les termes,
- ✓ s'engager à le respecter.

En complément des règles édictées par la réglementation sportive fédérale qui prévalent, l'organisateur apporte quelques précisions concernant le cross duathlon de Digne.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Tout concurrent prenant le départ du cross duathlon de Digne reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

ARTICLE 3 : COURSES, CATÉGORIES, DROITS D'INSCRIPTIONS ET QUOTA

Les athlètes non licenciés à la FFTRI devront s'acquitter d'un pass-compétition pour assurer leur pratique le jour de la course, les tarifs sont indiqués en sus ci-après.

ARTICLE 4 : LES FORMATS

Formats	Course à pied 1	VTT	Course à pied 2
XS	2000m	5500m	1000m
S	4000m	11000m	2000m
M	8000m	22000m	4000m

Les courses pour les catégories minime, cadet et junior sont labellisées « challenge régional jeune ».

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie benjamin (nés en 2012 et 2013) en individuel et en relais sur le S et le M uniquement à partir de la catégorie cadet (nés en 2008) de 2 à 3 personnes.

Relais Type B : Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais.

Tous les membres d'un même relais doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition.

Règlement cross Duathlon

Il sera procédé à plusieurs départs (voir programme journée).

8h45 > départ du **format M**

11h > départ du **format S**

14h > départ du **format XS** : **course minimes féminines + benjamin(e)s**

14h05 > départ **format XS** : **course minimes garçons + toutes catégories F et G hors minimes féminines**

Prix inscription	Formats	
	Licenciés	Non licenciés
*Tarifs frais d'inscription non compris		
XS	15€	17€
S individuel	25€	30€
S relais (tarif pour l'équipe)	35€	35€ + 2€/concurrent
M individuel	45€	53€
M relais (tarif pour l'équipe)	55€	55€ + 2€/concurrent

Nous rappelons les catégories d'âges pour l'année en cours :

Benjamins	BE	2012/2013
Minimes	MI	2010/2011
Cadets	Ca	2008/2009
Juniors	Ju	2006/2007

PARCOURS

Le détail des parcours et le programme horaire sont consultables en annexe et sur le site <https://dignetriathlon.fr>

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Les inscriptions se déroulent jusqu'au 30 janvier exclusivement par internet, par l'intermédiaire de notre prestataire Eventicom avec paiement en ligne sécurisé.

Désormais, les pass-compétitions pour les athlètes non licenciés s'achètent et se créent au moment de l'inscription en ligne. **Sans celui-ci, l'inscription ne peut être validée.**

L'organisateur se réserve le droit de clôturer par anticipation les inscriptions, notamment si les quotas indiqués ci-après ont été atteints avant la date butoir initialement fixée. Aucune inscription sous forme papier ne sera acceptée.

L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article [L. 231-2](#) dans la discipline concernée. À défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à l'obligation de remplir le questionnaire santé mis en ligne sur le site d'inscription.

Lors de l'inscription en ligne, les concurrents individuels devront fournir :

- la licence compétition FFTRI en cours de validité
- Un formulaire médical en ligne.
- Pass compétition FFTRI

Lors de l'inscription en ligne, les concurrents relais devront fournir :

- la licence compétition FFTRI
- Pass compétition FFTRI

En complément des pièces citées ci-dessus, et au retrait des dossards, les concurrents devront :

- justifier de leur identité,
- régulariser un pass-compétition pour les non licenciés FFTRI, pris en ligne
- régulariser une autorisation parentale pour les mineurs uniquement pour les non licenciés et licenciés loisirs,
- les dossards de plusieurs concurrents appartenant au même club peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

L'inscription ne sera effective qu'après vérification du **bon règlement** et des **éléments à télécharger** (formulaire médical, licence, justificatif d'identité)

Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport)

Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

ARTICLE 6 : ANNULATION OU AMÉNAGEMENT DE LA COURSE

En cas d'annulation de la course, l'organisateur se réserve le droit de garder tout ou partie des coûts d'inscriptions pour couvrir les frais déjà engagés par l'organisation.

ARTICLE 7 : INFRACTIONS ET PÉNALITES

Les infractions et pénalités sont celles prévues dans la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon. Le cross duathlon se déroule à 95% sur chemins, les concurrents s'engagent à :

- Respecter scrupuleusement le code de la route, notamment de rouler sur le côté droit de la chaussée
- Respecter les consignes des signaleurs
- Jeter les déchets au point de ravitaillement ou à l'arrivée

Procédure d'intervention des arbitres

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné, mis hors course.

Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable :

- Tout abandon doit être signalé au corps arbitral.
- Tout abandon ou élimination doit donner lieu à la restitution immédiate du dossard et de la puce au corps arbitral.
- Les décisions des commissaires et juges (arbitres délégués par la FFTRI et la Ligue Alpes Provence Côte d'Azur) sont sans appel.
- Toute aide extérieure est interdite.
- Les concurrents doivent avoir leurs propres outils et effectuent les réparations eux-mêmes.
- Rouler ou courir torse nu est interdit et le bas du corps doit être convenablement vêtu.
- Tout moyen de communication (radio, téléphone portable, lecteur MP3, baladeur...) est interdit.
- Dans le cadre du label triathlon durable obtenu par l'organisateur, tout athlète confondu d'atteinte à l'environnement (dégradation, déchets abandonnés ...) se verra automatiquement sanctionné par l'organisation.

ARTICLE 8 : MATÉRIELS

Vélo :

LES GRAVELS SONT INTERDITS, VTT OBLIGATOIRES !

- les vélos doivent être placés correctement sur le matériel fourni par l'organisation.
- les autocollants, fournis par l'organisation, doivent être placés sur le vélo de telle manière qu'elles soient parfaitement visibles des deux côtés.
- Les concurrents sont responsables de la conformité de leur équipement au départ de la course au regard des normes de la FFTRI. Les extrémités du guidon en protubérances doivent être protégées. Le guidon doit avoir des embouts, et les poignées de freins tournées vers l'arrière.

Casque :

- il doit être à coque dure et homologué (sans modification après fabrication)
- il doit être porté avec la jugulaire attachée lorsque le concurrent va avec son vélo dans le parc à vélo, au niveau de la transition dans le parc à vélo et sur tout le parcours vélo.

Dossard :

Les concurrents doivent porter leur dossard à l'avant pendant la partie pédestre et à l'arrière pendant la partie cyclisme.

Un seul dossard sera fourni par l'organisation.

La ceinture porte dossard est une obligation.

Les dossards ne doivent ni être pliés, ni coupés, ni cachés. Tout concurrent sans dossard à l'arrivée ne pourra être classé. Le N° des dossards est reporté sur l'autocollant qui sera posé sur le vélo (fourni par l'organisation) et inscrit au feutre indélébile sur le concurrent à son entrée dans le parc à vélo.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Un classement général de chaque course sera établi par la société de chronométrage, il sera ensuite décliné des classements par catégories d'âges et de sexe afin d'établir les podiums et récompenses comme indiqués ci-dessous:

CROSS DUATHLON FORMAT XS – individuel (labélisation challenge régional jeune minime en cours)

- 1^{er}, 2nd et 3^{ème} homme et femme au scratch
- 1^{er}, 2nd et 3^{ème} benjamin homme et femme
- 1^{er}, 2nd et 3^{ème} minimes homme et femme

CROSS DUATHLON FORMAT S – relais

- 1^{ère} équipe homme, femme et mixte au scratch

CROSS DUATHLON FORMAT S – individuel (labélisation challenge régional jeune cadet et junior en cours)

- 1^{er}, 2nd et 3^{ème} homme et femme au scratch
- 1^{er}, 2nd et 3^{ème} cadet homme et femme
- 1^{er}, 2nd et 3^{ème} junior homme et femme

CROSS DUATHLON FORMAT M – relais

- 1^{ère} équipe homme, femme et mixte au scratch

CROSS DUATHLON FORMAT M – individuel

- 1^{er}, 2nd et 3^{ème} homme et femme au scratch
- 1^{er} homme et femme de chaque catégorie

Règlement cross Duathlon

Tout concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix.

En cas d'absence aucune récompense ne pourra être réclamée.

Il n'y a pas de cumul possible des prix, la personne ayant déjà été récompensée au titre du scratch sera exclue des récompenses par catégories d'âge.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations). L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

**LE DIGNE-LES-BAINS TRIATHLON, club déjà organisateur du TRIATHLON DES FERRÉOLS vous souhaite
une bonne course**

ANNEXES



Règlement cross Duathlon

PROGRAMME CROSS DUATHLON DE DIGNE

DIMANCHE 02 FÉVRIER 2025

FORMAT M

Retrait des Dossards : De 7h45 à 8h20

Ouverture aire de transition: De 7h50 à 8h30

Briefing : 8h35 dans la zone de départ

Départ course : 8h45 (fin vers 13h45)

/\ \ barrière horaire arrivée vélo : 13h15

FORMAT S

Retrait des Dossards : De 8h45 à 9h30

Ouverture aire de transition: De 10h00 à 10h45

Briefing : 10h50 dans la zone de départ

Départ course : 11h (fin vers 13h15)

/\ \ barrière horaire arrivée vélo : 12h55

Remise des prix : 13h15

FORMAT XS

Retrait des Dossards : De 13h00 à 13h40

Ouverture aire de transition : De 13h10 à 13h50

Briefing : 13h55 dans la zone de départ

Départ course minimes féminines + benjamin(e)s : 14h

Départ course minimes garçons + toutes catégories F et G hors minimes féminines : 14h05

Remise des prix : 15h30

POUR TOUTES LES COURSES : Les vélos pourront être récupérés une fois que le dernier concurrent de la course concernée, aura posé son vélo (retour du parcours vélo).

Pour les retraits club, une seule personne sera autorisée à récupérer l'ensemble des dossards de toutes les courses du club qu'il représente.

cross duathlon



DIGNE LES BAINS TRIATHLON